

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 22 MAI 2023

DÉLIBÉRATION – CAC-2022-INST-12

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 09/06/2023

Date de transmission : 09/06/2023

Date de réception rectorat : 09/06/2023

APPROUVANT LA COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL « ÉVALUATION ERASME »

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Considérant la mise en place d'un groupe de travail destiné à assister le conseil académique plénier ainsi que le Président de l'Université, dans l'évaluation et la sélection de projets à financer, portés par la communauté universitaire qui s'inscrivent dans les axes stratégiques définis par le projet d'établissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 22 mai 2023 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 : COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL « ÉVALUATION ERASME »

D'approuver la composition du groupe de travail « Evaluation Erasme » du Conseil académique plénier de l'Université comme suit :

	Membres élus aux Conseils Centraux	Membres non élus
Représentants de la communauté Enseignants-chercheurs et enseignants		- TANKARI Mahamadou Abdou - RIVARD Michael - PENAGOS SANCHEZ Lina Maria
Représentants de la communauté BIATSS		- DELMET Caroline - MARIETTE Coentin - RIGEADE Marine - VAJOU Thierry
Représentants de la communauté étudiante	- LIEOU Lucie - GACHOWSKI Thomas	

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 22 MAI 2023

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 22 mai 2023

Le Président de l'Université


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 64
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie